

GURCY-LE-CHATEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM APPERT Viviane, BARTHE Christiane, BRABANT Laurence, CHENE Christine, HASSINE Fabienne, GARREAU Vincent, MARBRIER BACHOU Aurélie, PROTIN Jean-Luc, VILLIERS Nadine, VOGEL Philippe.

Était représenté :

M. LARGEAU Adrien par Mme VILLIERS Nadine

Etaient absents : MM AMONEAU Claude, LAMEILLE Roger-Luc, BESIGOT Mickaël

formant la majorité des membres en exercice.

Madame APPERT Viviane a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Madame le Maire annonce au Conseil la démission d'un conseiller, M. LAMEILLE Roger-Luc déménageant dans une autre commune.

DELIBERATION 2022-15 : SNE 77- Prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie

Madame Le Maire expose au conseil municipal la réglementation en vigueur concernant le contrôle des poteaux et bouches d'incendie et l'obligation pour la commune de faire réaliser ce contrôle tous les deux ans par un prestataire. Le S2e77, exploitant du réseau d'eau de la commune, propose cette prestation pour un coût par poteau inférieur au prestataire précédent.

DELIBERATION

Vu la réforme de la DECI,

Vu que les poteaux et bornes sont raccordés au réseau d'eau public, mis à disposition du S2e77,

Vu la convention présentée par Mme le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie avec le S2e77.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres Présents.

DELIBERATION 2022-16 : VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Madame Le Maire informe le Conseil que onze demandes de subvention ont été déposées pour l'année 2022. Elle rappelle que l'octroi des subventions municipales n'est pas obligatoire et lié à un besoin explicité par un bilan financier joint à la demande. Madame Le Maire fait lecture au conseil des différentes demandes.

Les conseillers s'étonnent du manque de rigueur de beaucoup de demandeurs dans la forme et le fond des dossiers présentés.

Au vu de la situation en Ukraine, le conseil décide de doubler la subvention au bénéfice de la Croix Rouge et d'ajouter une subvention au bénéfice de Médecins sans Frontières.

DELIBERATION

VU les demandes de subventions reçues en mairie,

VU la présentation au Conseil Municipal des dossiers de demande de subvention,

Considérant que la commune accepte de subventionner des associations au regard de leur bilan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE d'attribuer des subventions comme suit :

L'Hêtre et lavoirs	: 50€	Les Resto du Cœur	: 200€
Association des JSP Donnamarie Dontilly	: 40€	La Croix Rouge	: 400€
Ecole de Musique de Nangis	: 40€	Médecins sans Frontières	: 200€
Tennis de table de Nangis	: 25€	CCAS de la commune	: 5 000€
Coopérative scolaire	: 1 176€		

Fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus.

DELIBERATION 2022-17 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Madame Le Maire rappelle que le Conseil doit délibérer pour fixer les taux d'imposition pour le foncier bâti, le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

La commission budget propose de ne pas augmenter ces taux parce que le budget communal le permet, et que les Gercysois vont déjà être impactés par la hausse importante du coût de la vie. Par ailleurs, les bases fiscales prévisionnelles sont un peu plus importantes et le produit attendu pour la commune sera légèrement supérieur à l'année précédente.

Madame le Maire resitue les taux communaux actuels par rapport aux moyennes nationale et départementale en précisant que les taux de la commune restent bien inférieurs. Le Conseil convient de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivant, L.2312-1 et suivants, L.2331-3

VU le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU la loi de finances annuelles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

FIXE les taux des 3 taxes de la manière suivante :

TAXES	2021	2022	Bases	Produits
foncière bâtie	32,00	32,00	548 600	175 552
foncière non bâti	42,51	42,51	35 700	15 176
CFE	19,41	19,41	34 200	6 638
TOTAL				197 366

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus

DELIBERATION

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal :

1° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget commune dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane BARTHE, délibérant sur le compte administratif du budget de La commune de l'exercice 2021 dressé par Madame VILLIERS Nadine, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1°- lui **donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
résultats reportés		786 199.03		729 299.61		1 515 498.64
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	193 689.62	332 961.04	443 005.81	533 352.55	636 695.43	866 313.59
Résultat propre de l'exercice		139 271.42		90 346.74		229 618.16
Résultats de clôture	193 689.62	1 119 160.07	443 005.81	1 262 652.16	636 695.43	2 381 812.23
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		925 470.45		819 646.35		1 745 116.80

- 2 - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de

gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

➤ 3°- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : les membres présents :

MM APPERT Viviane, BARTHE Christiane, BRABANT Laurence, CHENE Christine, GARREAU Vincent, HASSINE Fabienne, MARBRIER BACHOU Aurélie, PROTIN Jean-Luc, VILLIERS Nadine, VOGEL Philippe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres Présents.

DELIBERATION 2022-20 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 – COMMUNE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 du budget commune, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

- 786 199.03 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

- 729 299.61 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 925 470.45€

Un résultat d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 819 646.35€

Restes à réaliser : Néant

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **819 646.35€**

Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : **925 470.45€**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres Présents.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés le budget primitif de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

COMMUNE

Fonctionnement : **1.317 633.79 €**

Investissement : **1.348 653.05 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

QUESTIONS DIVERSES :

AMENAGEMENT DU BOIS

Le chantier est achevé. Mme le Maire détaille les derniers aménagements effectués.

BATIMENT PASCAL

Le Conseil choisit les teintes pour les portes du bâtiment et se prononce aussi sur le choix du carrelage des sanitaires.

VOIRIES

Les travaux de réfection rue Berlioz, rue des Eloys et rue Pasteur sont programmés pour le mois d'avril.

URBANISME

Suite au refus de permis de construire pour 4 lots sur un terrain situé entre la rue Ampère et le Chemin du cimetière aux Oies, le demandeur a rencontré Mme Le Maire. Ils sont tombés d'accord sur un projet de seulement deux constructions tenant compte des problèmes de sécurité liés aux accès notamment du côté de l'école. Le conseil estime que ce nouveau projet est un bon compromis et le valide.

RUE GOUNOD

Mme le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement établi par un géomètre pour un terrain communal. Le Conseil valide le projet.

COMMISSION COMMUNICATION

La commission décide de se réunir le 20 avril afin de travailler sur le prochain bulletin communal.

COMMISSION ANIMATION

La commission partage avec le conseil le programme des animations retenues : la chasse aux œufs le 17 avril, l'inauguration du bois le 6 mai et la fête du village le 12 juin.

FESTIVAL PHOTO

Mme le Maire présente le planning pour l'organisation du Festival sur la semaine du 9 au 13 mai.

ELECTIONS

Un point est fait avec les conseillers sur le planning de tenue des bureaux de vote pour les élections d'avril et de juin.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 23 heures 40.

SIGNATURES	
Madame VILLIERS Nadine	
Madame BARTHE Christiane	
Madame CHENE Christine	
Monsieur PROTIN Jean-Luc	
Monsieur AMONEAU Claude	Absent
Monsieur GARREAU Vincent	
Madame APPERT Viviane	
Madame MARBRIER BACHOU Aurélie	
Monsieur BESIGOT Mickaël	Absent
Madame HASSINE Fabienne	
Monsieur LARGEAU Adrien	Représenté par Mme VILLIERS
Monsieur VOGEL Philippe	
Monsieur LAMEILLE Roger-Luc	Absent
Madame BRABANT Laurence	

N°	OBJET DES DELIBERATIONS	
Année	Ordre	
2022	15	SNE 77- Prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie
2022	16	VOTE DES SUBVENTIONS 2022
2022	17	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022
2022	18	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021– COMMUNE
2022	19	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021– COMMUNE
2022	20	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 – COMMUNE
2022	21	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE